



FONDS PARITAIRE
DE GESTION

TE PŪ NO TE 'ITE

Lancement de Fenua
Compétences



11/08/2021

Sommaire

Lancement de Fenua Compétences

1. Enjeux du projet
2. Lancement de Fenua Compétences
3. Objet social
4. Fonctionnement
5. Principe de gouvernance
6. Assemblée Générale
7. Devenir membre utilisateur
8. Synthèse des échanges



1. Enjeux du projet

Loi sur l'égalité réelle et accords de l'Élysée de 2017

- Lutter contre :
 - Les obstacles de compétences et d'organisation liés :
 - A l'isolement et l'insularité des archipels,
 - A l'absence de compétences en local pour certaines formations métiers,
 - Aux frais inhérents à l'organisation des formations.
 - Les obstacles technologiques :
 - En développant les innovations pédagogiques numériques susceptibles de contribuer à l'objectif d'égalité réelle.
 - Les obstacles financiers :
 - En mutualisant des ressources pédagogiques disponibles sur le territoire et en trouvant d'autres ressources nationales ou européennes,
 - En mutualisant les coûts de transport et d'hébergement.

Pour le Fonds Paritaire de Gestion à l'origine de ce projet, l'enjeu est d'accompagner davantage nos adhérents des îles.



2. Lancement de Fenua Compétences

- **Adhésion des membres fondateurs :**
 - Pays, Fonds Paritaire de Gestion, OPT, SPCPF, CGF.
- **Assemblée Générale constitutive** prévue la semaine du 23 au 27 août 2021 :
 - Election du bureau et du Président,
 - Adoption des textes fondateurs (statuts, charte et règlement),
 - Avis sur le projet de budget,
 - Décision pour les cotisations, facturations, etc.
- **2 Conseils d'Administration en suivant** pour :
 - Adoption du budget,
 - Recrutement du directeur.



3. Objet social

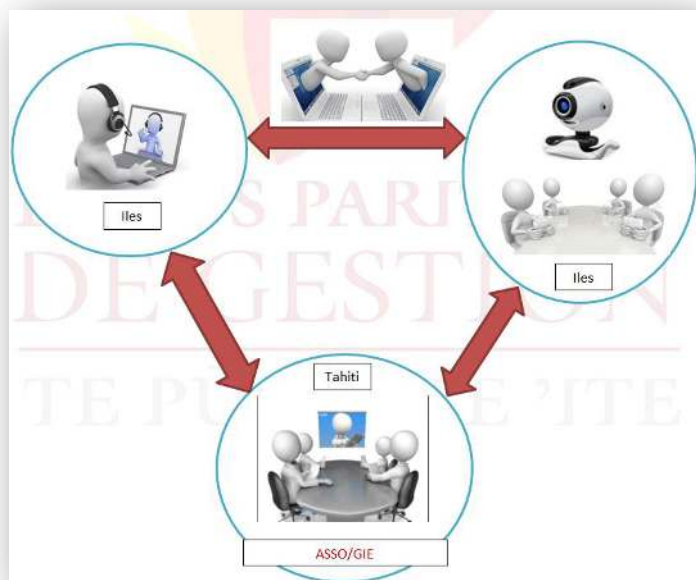
- **Le développement et la mise en œuvre d'actions de formations à distance par support et plateforme numérique pour un public** éloigné de Papeete et Tahiti, avec un objectif de pérennisation de son fonctionnement après trois ans de phase test,
- **La mutualisation, dans ce cadre et entre ses membres, des ressources pédagogiques** prévues à destination des publics éloignés de Tahiti, afin de réaliser à terme des économies d'échelles,
- **Une réflexion entre ses membres, permettant de coordonner l'ingénierie et les actions pédagogiques** des différents membres fondateurs, et leurs opérations de formation professionnelle en direction de leurs publics spécifiques.



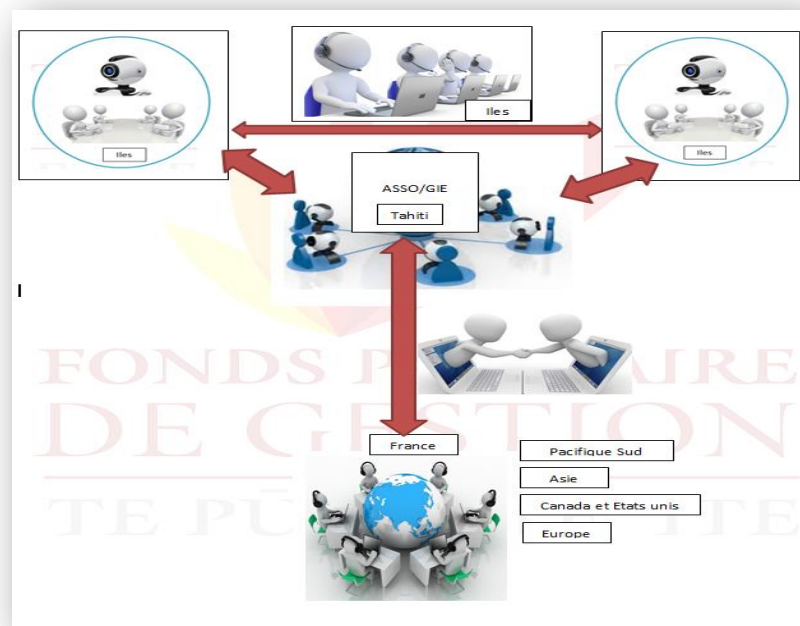
4. Fonctionnement

Fenua
Compétences

Formation inter îles avec
des formateurs en Polynésie



Formation îles ou inter îles avec
des formateurs hors Polynésie

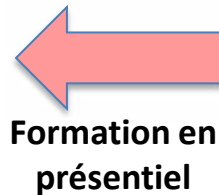


Les moyens techniques mis à disposition par Fenua Compétences (salles, matériel informatique et de visioconférence) permettront à des organismes de formation basés à Tahiti ou dans les îles de dispenser des formations à des stagiaires situés dans les îles. Cette démarche de mutualisation des coûts et des moyens a pour ambition de former le plus grand nombre de publics et notamment dans le cas de publics éloignés de la formation. Fenua Compétences permettra également de faire le relai avec des prestataires ou intervenants basés à l'extérieur de Polynésie (métropole ou étranger) en cas de pénurie de compétences localement.

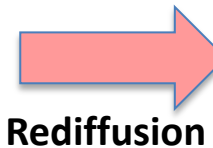


4 sites de formation :

- 2 salles sur Papeete
- 1 salle Raiatea
- 1 salle Bora Bora
- 1 salle Huahine



Formation en présentiel



Rediffusion



Les acteurs inscrivent leurs publics dans le cadre de formations mutualisées. Celles-ci sont centralisées par Fenua Compétences qui dispose d'un catalogue des formations, de calendriers et qui pourra mettre à disposition un outil d'inscription en ligne.

Les moyens mis à disposition par Fenua Compétences permettent de réaliser la formation à distance en présentiel, grâce aux moyens techniques mis en œuvre initialement sur **4 sites géographiques**. Les contenus peuvent également être stockés sur l'outil cloud de Fenua Compétences pour permettre la rediffusion du contenu.

Une période d'expérimentation de 3 ans est prévue pour tester la viabilité du projet. Au terme de ces 3 ans, le projet prévoit une extension sur de nouveaux sites.



5. Principes de gouvernance

A. Une association, deux collèges

1. **Les membres fondateurs** : FPG, Pays, CGF, SPCPF, OPT,
2. **Les membres utilisateurs** : organismes de formation & communes.

B. Des droits de vote différenciés selon les collèges lors de l'assemblée générale.

C. Le pouvoir décisionnel réparti entre les instances (AG, CA, Bureau et président – sur le modèle du FPG) avec priorité au conseil d'administration.



6. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée :

- Des **membres fondateurs**

- Personnes morales ayant vocation à promouvoir la formation professionnelle à distance par support et/ou plateforme numérique en Polynésie française.

Le fait d'être membre fondateur donne automatiquement le droit de bénéficier des structures et des services rendus par l'association.

- Le **collège des membres fondateurs** est composé de deux représentants désignés par chacun des membres fondateurs.

- Des **membres utilisateurs**

- Adhérents à l'association pour bénéficier des structures gérées par elle. Personnes physiques ou morales justifiant d'un intérêt à utiliser les services rendus par l'association.

- Le **collège des membres utilisateurs** est composé d'un représentant par membre utilisateur.



7. Devenir membre utilisateur

- Dans le cas où vous souhaiteriez devenir membre utilisateur, vous êtes invités à participer à la **1^{ère} Assemblée Générale constitutive de Fenua Compétences prévue dans la semaine du 23 au 27 Août 2021.**



8. Synthèse des échanges

- Si plusieurs financeurs interviennent sur la même action, qui facturer ? Fenua Compétences peut-il centraliser la gestion pour être un interlocuteur unique ?
 - Chaque financeur sera à facturer en fonction des publics inscrits. Les modalités d'inscription et de gestion seront à définir par la direction de Fenua Compétences.
- Dans le cas où un organisme de formation mobiliserait une salle, d'autres publics peuvent-ils venir se greffer à la formation ?
 - Les actions de formation pourront faire l'objet d'une information via la mise en ligne d'un catalogue. Les modalités d'inscription, de gestion et de mutualisation seront à définir par la direction de Fenua Compétences.
- Quel est le coût de l'adhésion à Fenua Compétences ?
 - Les frais d'adhésion pour les membres utilisateurs sont de 20 000 FCFP.
- Comment seront gérées les conventions avec les institutions du public ?
 - La question est à poser à chacun des acteurs compétents.



Nous vous remercions pour votre participation.

L'équipe du Fonds Paritaire de Gestion reste à votre disposition.

Email : contact@fondsparitaire.pf

Téléphone : 40 42 71 00

Site web : www.fondsparitaire.pf

